

# M V B

**Huissiers de Justice**  
**Commissaires de Justice**

**PROCES-VERBAL DE DEPOT DE  
REGLEMENT DE JEU CONCOURS  
21.09.2022**

**Maître Pierre Vergé**

**&**

**Maître Romain Brignet**

**☎ Constats**

**06.14.46.15.78**

**06.86.43.53.41**

**☎ Etude**

**04.68.11.42.95**

**etude@selarlmvb.com**

**www.mvb-huissiers-  
carcassonne.fr**

**47 Boulevard Jean Jaurès**

**11000 CARCASSONNE**

**55 Rue Jean Jaurès**

**11300 LIMOUX**

**28 Cours de la République**

**11400 CASTELANDARY**

# PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS

DU VIGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

## A la demande de :

La collectivité intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude, la COVALDEM 11 dont le siège administratif est situé Zone artisanale Lannolier 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur 11890 CARCASSONNE CEDEX 09, représentée par son Président en exercice Monsieur Jean-Jacques CAMEL domicilié audit siège administratif en cette qualité.

En sa qualité de partie organisatrice,

Laquelle me déclare :

- Que dans le cadre de son rôle de sensibilisation du grand public à la valorisation des déchets, elle organise un jeu concours qui se déroulera du 03 octobre 2022 au 03 décembre 2022 intitulé « MES ACHATS RESPONSABLES »
- Je suis requis ce jour aux fins de procéder au dépôt au sein de mon étude du règlement de ce jeu concours susvisée et d'en dresser le procès-verbal de dépôt
- Je suis également requis pour procéder aux opérations de tirage au sort en date du 12 décembre 2022

Déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Florine ROUCH, Clerc d'Huissier de justice assermentée et habilitée à établir des procès verbaux de constat aux sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,

Précisant que le présent procès verbal est contre-signé par Maître Romain BRIGNET, Huissier de justice associé de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE.

PAR LE PRESENT PROCES VERBAL :

La SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE titulaire d'un Office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11000) 47 boulevard Jean Jaurès,

Certifie être à ce jour dépositaire de l'intégralité du règlement du jeu concours « Mes achats responsables » qui se déroulera du 03 octobre 2022 au 03 décembre 2022 organisée par la collectivité requérante.

Ce règlement est composé de 9 articles et 2 annexes. Il est joint dans son intégralité au présent procès-verbal

Ledit règlement est consultable sur le site [www.covaldem11.fr](http://www.covaldem11.fr) ou sur le site du siège de COVALDEM 11 ou encore sur simple demande par mail à l'adresse [accueil@covaldem11.fr](mailto:accueil@covaldem11.fr). Par ailleurs, le règlement de jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès à 11000 CARCASSONNE, où il peut également être librement consulté. Le règlement peut être également obtenu par courrier sur simple demande à l'adresse : COVALDEM 11 ZA LANNOLIER 1075 Boulevard François Xavier Fafeur à 11890 CARCASSONNE

Il est tenu gratuitement à la disposition de toute personne souhaitant le consulter et qui en fait la demande écrite à la partie organisatrice ou à la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE.

De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat, dont le premier original est conservé en mon étude sur papier.

Pour servir et valoir ce que de droit

**Florine ROUCH**



**Maître Romain BRIGNET**



# ANNEXES

# Règlement Mes achats responsables

En application des dispositions de la loi n°20141545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

*La loi n°2014-1545 a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat et promulguée par le Président de la République. Elle est parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/14.*

## **ARTICLE 1 : Présentation de l'organisateur**

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Pierre BARDIES,

Organise un jeu concours intitulé « Mes achats responsables »

Le présent règlement du jeu est consultable sur le site [www.covaldem11.fr](http://www.covaldem11.fr) ou sur le profil facebook du covaldem11, ou sur le site du siège de COVALDEM. Par ailleurs, le règlement du jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SEARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès BP62 à 11021 CARCASSONNE CEDEX, où il peut également être librement consulté.

Enfin une copie du règlement du jeu complet est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'organisateur ou à l'huissier de justice dépositaire.

## **ARTICLE 2 : Durée du jeu concours**

L'action se déroulera du 03/10/2022 au 03/12/2022 selon les modalités définies à l'ARTICLE 3 du présent règlement.

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler l'animation si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité). En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

## **ARTICLE 3 : Principe et modalités de participation**

-L'action est proposée à tous nos Commerçants Engagés.

Le commerce engagé est un outil à destination des commerçants, producteurs et consommateurs pour engager des actions concrètes : promouvoir les circuits économiques courts, supprimer les sacs à usage unique, déployer un réseau de consigne de bouteilles, développer l'éco-gestion des déchets des marchés forains, réutiliser les emballages, mieux trier les déchets résiduels.

-Les commerçants désireux de participer recevront un kit d'animation comprenant :

- Une carte de passage
- Une urne
- Une affiche de participation

-Les consommateurs qui feront un achat chez un commerçant participant à l'opération, se verront remettre une « carte de passage ».

-Au bout de 6 passages chez minimum 3 commerçants différents, le participant pourra laisser la carte dans l'urne du dernier commerce.

-A la fin de l'opération un tirage au sort sera effectué pour déterminer 5 gagnants.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 12 décembre 2022 en présence d'un huissier de justice.

#### **ARTICLE 4 : Conditions de participation**

La participation à l'animation entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France Métropolitaine.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **ARTICLE 5 : Dotation et modalités d'attribution de la dotation**

##### Dotations :

Lot 1 : 1 séjour « Aud'etour » comprenant 1 nuitée, deux visites et un repas pour 2 dans l'Aude d'une valeur de 499 Euros ttc,

Lot 2 : 1 repas au restaurant « La table fermière » à Saint Martin le Viel pour 4 personnes d'une valeur de 220 Euros ttc,

Lot 3 : 1 panier pique-nique pour 4 personnes de la Ferme à Carcassonne d'une valeur de 150 Euros ttc,

Lot 4 : 1 cours de cuisine « Cassoulet » à l'Auberge du poids public à Saint Félix Lauragais pour 2 personnes d'une valeur de 120 Euros ttc,

Lot 5 : 1 bon d'achat d'une valeur de 50 Euros ttc Chez Julien à Carcassonne.

Les lauréats acceptent par avance la dotation sans pouvoir demander une modification, un échange ou sa contre-valeur en espèces. De même, il est interdit de rendre la monnaie sur la valeur libératoire du bon d'achat.

Les lots sont à retirer en main propre au siège du Covaldem11 sur rendez-vous aux horaires d'ouvertures.

#### **ARTICLE 6 : Modification du règlement**

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site [www.covaldem11.fr](http://www.covaldem11.fr).

#### **ARTICLE 7 : Consultation du règlement**

Le règlement est librement consultable sur le site [www.covaldem11.fr](http://www.covaldem11.fr) et sur la page Facebook de COVALDEM11.

Une copie du règlement du jeu-concours peut-être également obtenue gratuitement par la personne qui en fait la demande, sur simple demande écrite adressée à Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 boulevard François Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09. La demande peut être également adressée à Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

Ce document est par ailleurs consultable en l'étude de Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

**L'intégralité du règlement et ses annexes a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt dressé par acte du ministère de Maître Romain BRIGET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIER DE JUSTICE.**

#### **ARTICLE 8 : Responsabilités**

Le Covaldem11 ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au règlement. Notamment, le Covaldem11 ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

En outre, le Covaldem11 n'est pas responsable en cas :

- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'animation

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Concernant le réseau social Facebook, celui-ci ne peut être considéré comme responsable en cas de problème technique. La gestion et l'organisation de l'animation est à la seule responsabilité du Covaldem11. Si besoin le participant transmet ses informations au Covaldem11 et non à la plateforme de réseau social Facebook.

#### **ARTICLE 9 : Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à cette animation devra être formulée par écrit et adressée au Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige né à l'occasion de la présente animation et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

Annexes :

Carte de passage



**Mes achats responsables** du **03 oct** au **03 déc** 2022

**1 000 € de lots à gagner !**

**Rendez-vous chez votre commerçant engagé**



 Liste des commerces participants et règlement sur [covaldem11.fr](http://covaldem11.fr) ou en flashant ce QR Code

 **Covaldem11**  
Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Huude




Nom  Prénom

Adresse

Téléphone

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



**Covaldem11**  
Collecte et Valorisation  
des Déchets Ménagers de l'Aude

Covaldem11

## Fiche remise de lot n°

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Reconnait avoir reçu la dotation correspondant au numéro du lot gagné,

Fait à Carcassonne le / /